

DELIBERATION
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 FEVRIER 2017

Nombre de Conseillers : 37
En exercice : 37
Présents : 30
Pouvoirs : 6
Votants : 36

Date de convocation du Conseil Communautaire :
Le 21 février 2017

Le 27 février 2017, le Conseil de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Bernard GRISON, Président, au siège de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE.

Présents : Isabelle ACHARD, Jean-Claude AUBERT, Marie Jeanne BEGUET, Noël CHEYNET, Christine CIOLFI, André COLLON (Remplace Christian BAISE), Brigitte COULON, Pascal CUNY, Daniel DOMPOINT, Jacky DUTRUC, Françoise DUVILLARD, Olivier EYRAUD, Christine FORNES, Yann GALLAY, Bernard GRISON, Béatrice GUERIN, Bruno HENRY, Vincent LAUTIER, Raymond MOUSSY, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Pierre PERNET, Michel RAYMOND, Bernard REY, Anny SANLAVILLE, Etienne SERRAT, Richard SIMMINI, Martial THEVENET, Claude TRASSARD, Dominique VIAL.

Absents excusés : Christian BAISE (Remplacé par André COLLON), Nathalie BARDE (Pouvoir à Jacky DUTRUC), Hubert BONNET (Pouvoir à Claude TRASSARD), Dominique DESFORGES (Pouvoir à Béatrice GUERIN), Yves DUMOULIN (Pouvoir à Daniel DOMPOINT), Gaëlle LICHTLE (Pouvoir à Marc PECHOUX), Chantal NOEL, Frédéric VALLOS (Pouvoir à Françoise DUVILLARD).

Assistaient : Jean-José BETTIOL (Beauregard), Roger CHORIER (Civrieux), Michel DUROUSSIN (Rancé), Marie-Christine THEVENET (Villeneuve), Nathalie TISSERAND (Parcieux).

Secrétaire de séance : Olivier EYRAUD

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – Vente partielle du bief du Formans à Trévoux

M. Etienne SERRAT, Vice-Président en charge de l'Environnement, rappelle que le bief du Formans est une ancienne amenée d'eau qui prend son origine au moulin de Saint Didier (carrefour D88a et D28h) et se termine en aval au château de Fétan à Trévoux en passant sous la RD 933 et l'emprise d'une ancienne voie ferrée. Ce bief n'est plus en état de fonctionner : le pont canal sur le Formans a été emporté par une crue, et le canal a été comblé progressivement le long des terres agricoles. Des droits d'eau persistent néanmoins sur ce bief.

La CCSV a acheté une partie de ce bief avec les terrains de la ZAC pour aménager le PA de Trévoux : parcelle A 157 d'environ 210 m² située dans une partie urbanisée (hameau des planches à Trévoux), zone UCa du PLU.

A cet endroit, le bief sépare la propriété de plusieurs riverains, or un projet de lotissement est en cours sur l'une des propriétés.

Pour améliorer la constructibilité des terrains, le promoteur propose de racheter une partie de la parcelle 157, appartenant désormais à la CCDSV.

L'avis des domaines a été rendu le 21 juin 2016 pour la totalité de la parcelle : 12 600 € soit 60€/m²

Après arpentage, la surface à céder serait de 113 m², soit 6 780 € (60x113).

Le promoteur immobilier, Mr Coquillat, a accepté ce prix.

Le bureau a émis un avis favorable à cette vente.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire par 1 voix contre, et 35 voix pour :

- ✓ **Approuve** la cession d'une partie de la parcelle A 157 située à Trévoux pour une surface de 113 m², à l'agence TC Promotion, agent immobilier à Ars sur Formans ou tout autre entité qui lui serait substituée, pour un montant de 60 € / m² soit 6 780 €,
- ✓ **Dit** que les frais d'acte relatif à cette cession sont à la charge de l'acquéreur,
- ✓ **Autorise** le président à signer l'acte authentique et tout autre document relatif à cette cession.

Et ont signé sur le registre tous les membres présents.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le : **1 4 MARS 2017**
N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20170227-2017C12-DE
Affichage le :

1. 4 MARS 2017

A Trévoux, le 27/02/2017,

**Le Président,
Bernard GRISON**

